

EDITORIAL.....p. 3

Liberté du débat historique,
par Pierre Chandelier.....p. 4

Dites-nous, M. Decaux,
par le général le Groignec.....p. 6

Le mystérieux avion de Dakar,
par Léon Arnoux.....p. 8

Document : la collaboration.....p. 11

L'INDOCHINE DU MARÉCHAL
Au Tonkin : «T'en fais pas...»
par Jacques Duval.....p. 12

Philatélie.....p. 16

Les actions psychologiques
de l'amiral Decoux,
par Lucien Félixine.....p. 22

Le conflit franco-thaïlandais,
par Jean-Claude Rolinat.....p. 24

Sur l'autel des ancêtres.....p. 27

Les livres.....p. 28

L'épuration : triste époque,
par le fr Yves-Jean Labbé.....p. 31

Le fort du Portalet sous les projecteurs



Le retour au domaine public permet d'espérer la réhabilitation de l'ouvrage. Mais dans quel esprit ?

- Ça nous remue, nous qui avons connu le Fort, prison du Maréchal Pétain en 1945.

Le 22 décembre 2000, le fort du Portalet venait de surgir de la nuit pyrénéenne, dans une mise en lumière rougeoyante, conçue par Jean-Paul Haure déjà chargé, un an plus tôt, de l'illumination des Champs-Élysées.

Des Gorges de l'Enfer, une centaine d'habitants de la Vallée d'Aspe regardaient avec étonnement la façade de la vieille bâtisse dégradée, luire soudain de mille feux dans un accompagnement musical dû à Jean-Michel Jarre et Saint-Preux. Les fenêtres, éclairées de l'intérieur, révélaient une architecture insoupçonnée des automobilistes croisant chaque jour au pied du Fort par le défilé de la RN 134.

la ténacité de maître Fabre

L'idée d'illuminer le Fort, du 22 décembre 2000 au 8 janvier 2001, avait été lancée au mois d'octobre précédent, par le sous-prefet d'Oloron-Sainte-Marie lors de la remise par Me Fabre, notaire, de l'Acte officiel de propriété à M. Rose, président de la Communauté de communes nouvel acquéreur du Fort, propriété privée depuis trente-trois ans.

Avec une poignée de personnalités béarnaises attachées à la survie de l'ancien ouvrage militaire, Me Christian Fabre avait fondé l'Association de Sauvegarde du

Fort de Portalet (1) qu'il préside. C'est à lui, en particulier, que revient le mérite de l'intérêt porté à l'édifice, objet, ces dernières années, de saccages et de détériorations.

Aux représentants de la Communauté de communes qui rendaient hommage à sa ténacité et à sa diplomatie, Me Fabre a tenu à préciser :

«Le fort est toujours robuste dans ses infrastructures mais il faut être conscient des difficultés qui seront les vôtres pour le réhabiliter. Il faudra beaucoup de patience. L'Association de Sauvegarde sera toujours à vos côtés.»

A la gloire de «la paix»

Dans l'immédiat, un premier train de travaux à pour objectif d'arrêter les dégradations liées à la végétation et au vandalisme tandis que des contacts sont établis avec les Bâtiments de France afin de préparer la restauration du domaine, le Fort étant classé.

Après avoir été un ouvrage défensif, une prison politique de 1940 à 1945, puis une colonie de vacances, le fort du Portalet serait destiné à devenir un lieu culturel patrimonial à la gloire de la Vallée d'Aspe et... de «la paix». L'Association de Sauvegarde mérite d'être soutenue.

(D'après la presse locale)

(1) A.S.F.P., B.P. 87 - 64400 Oloron-Sainte-Marie

LE MARÉCHAL

Organe de l'A.D.M.P.

5, rue Larribe
75008 PARIS

Tél. 01.43.87.58.48
Télécopie : 01.43.87.30.54
C.C.P. 6459 - 26 Z Paris

Abonnement : 160 F
Etranger : 250 F

Directeur de Publication,
rédacteur en chef : **Yann Clerc**

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2001
ISSN : 025-2891

Imprimerie DELHOMMEAU et Cie
B.P. 406 - 85010 La Roche sur Yon
Tél. 02.51.05.81.50
Télécopie : 02.51.05.81.34

Commission paritaire de presse
n° 57819, en date du 12 avril 1976

NOS COUVERTURES

Première page : Cinquante ans après sa mort, Philippe Pétain repose encore à l'île d'Yeu malgré la demande de translation de sa dépouille à Douaumont, présentée par 600 000 de ses anciens soldats. (cliché A.D.M.P.)

Dernière page : Au sommaire du catalogue des Nouvelles Editions Latines, huit ouvrages consacrés au Maréchal. A l'origine de bien des ralliementsmilliers. (N.E.L.).

23 juillet 2001 :

**50^{ème} ANNIVERSAIRE
DE LA MORT DU MARECHAL**